

**Crédit de CHF 170'000.-- pour l'amélioration du confort estival du bâtiment  
de l'extension du groupe scolaire, sis chemin de la Ruette 10**

Vu les problèmes de surchauffe rendant inconfortable durant la période estivale le bâtiment de l'extension du groupe scolaire, sis chemin de la Ruette 10, parcelle N° 3422, feuille 22, de la commune de Chancy,

vu la nécessité d'améliorer les conditions de confort des utilisateurs du bâtiment,

vu la possibilité d'effectuer les travaux durant les vacances scolaires de l'été 2023,

vu l'étude établie par François Baud & Thomas Früh atelier d'architecture SA le 17 mars 2023,

conformément à l'art. 30, al. 1, lettre e et m, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition de M. le Maire,

**le Conseil municipal  
décide à la majorité qualifiée  
par 10 oui, 0 non et 0 abstention sur 10 CM présents**

1. De réaliser les travaux pour l'amélioration du confort estival du bâtiment de l'extension du groupe scolaire, sis chemin de la Ruette 10, parcelle N° 3422, feuille 22, de la commune de Chancy.
2. D'ouvrir à M. le Maire un crédit de CHF 170'000.-- destiné à ces travaux.
3. De prendre acte que des subventions seront demandées.
4. De comptabiliser les dépenses et les recettes prévues dans le compte des investissements, puis de porter la dépense nette à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.
5. D'amortir la dépense nette au moyen de 10 annuités dès la première année d'utilisation du bien estimée à 2023.
6. De financer cette dépense par les liquidités communales.
7. D'autoriser M. le Maire à contracter, si nécessaire, un emprunt auprès des établissements de crédit de son choix, à concurrence de CHF 170'000.-- afin de permettre l'exécution de ces travaux.